

Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOULOUSE - 3102 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 28/10/2024 - 40651 - 2017 B 02120 - 829 761 287 - 4P

1. BILAN – ACTIF

COPIE CERTIFIEE CONFORME
A L'ORIGINALDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise 4P - SIREN : 829761287				
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12				Néant ☐
				Exercice N clos le 31/12/2023
		Brut	Amortissements, provisions	Net
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I)	AA	
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB	AC
		Frais de développement	CX	CQ
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
		Fonds commercial (1)	AH	AI
		autres immos incorporelles	AJ	AK
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Avances et acomptes sur immo. incorporelles	AL	AM
		Terrains	AN	AO
		Constructions	AP	AQ
		Install. techniques, matériel et outillages industriels	AR	AS
		Autres immos corporelles	AT	AU
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Immos en cours	AV	AW
		Avances et acomptes	AX	AY
		Participations évaluées selon méthode équivalence	CS	CT
		Autres participations	CU	CV
		Créances rattachées à participations	BB	BC
Autres titres immobilisés		BD	BE	
Prêts		BF	BG	
Autres immobilisations financières		BH	BI	
Total (II)		BJ	BK	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
		En cours de production de biens	BN	BO
		En cours de production de services	BP	BQ
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS
		Marchandises	BT	BU
	CREANCES	Avances et acomptes sur commandes	BV	BW
		Clients et comptes rattachés (3)	BX	BY
		Autres créances (3)	BZ	CA
		Capital souscrit appelé, non versé	CB	CC
		V.M.P. (dont actions propres:)	CD	CE
COMPTES DE REGULARISATION	DIVERS	Disponibilités	CF	CG
		Charges constatées d'avance (3)	CH	CI
		Total (III)	CJ	CK
		Frais d'émission d'emprunts à étaler (IV)	CW	
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
Ecart de conversion actif (VI)		CN		
Total général (I à VI)		CO	1A	
(1) Droit au bail		(2) à moins d'un an	CP	
Clause de réserve de propriété - immob.		stocks	créances	

2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise				4P - SIREN : 629761287		Néant ☐	
							Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé)			10 000		)	DA 10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...					)	DB
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence)			EK		)	DC
	Réserve légale (3)					)	DD 1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles					)	DE
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)			B1		)	DF
	Autres réserves (dont relat. achat œuvres orig. artistes vivants)			EJ		)	DG
	Report à nouveau					)	DH 141 107
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)					)	DI 43 202
	Subventions d'investissement					)	DJ
Provisions réglementées					)	DK	
			TOTAL (I)			DL 195 309	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs					)	DM
	Avances conditionnées					)	DN
				TOTAL (II)			DO
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques					)	DP
	Provisions pour charges					)	DQ
				TOTAL (III)			DR
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles					)	DS
	Autres emprunts obligataires					)	DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)					)	DU 290 418
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)			EI		)	DV 1 097
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					)	DW
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés					)	DX 32 032
	Dettes fiscales et sociales					)	DY 43 329
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					)	DZ
Compte de régul.	Autres dettes					)	EA
	Produits constatés d'avance (4)					)	EB
			TOTAL (IV)			EC 366 877	
Ecart de conversion passif					)	ED	
			TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE 562 186	
RENDIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital					1B
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)				1C
			- Écart de réévaluation libre				1D
			- Réserve de réévaluation (1976)				1E
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme					EF
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an					EG 366 877
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP					EH

Annexes



COPIE CERTIFIEE CONFORME
A L'ORIGINAL

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' or 'Z' shape with a loop.

Préambule

L'exercice fiscal clos le **31/12/2023** a une durée de **12 mois**.

L'exercice précédent avait une durée de **12 mois** recouvrant la période du **01/01/2022** au **31/12/2022**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **562 185,98 €**.

Le résultat net comptable est un bénéfice de **43 202,27 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
 - des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
 - le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.
- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue :

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
-----------------------	-----------------------

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d'évaluation par équivalence ;
- Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée.

Stocks

Les stocks sont évalués selon :

- La méthode premier entré, premier sorti (FIFO)
- La méthode du coût moyen unitaire pondéré (CUMP)

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Cas des disponibilités en devise :

Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont le cas échéant comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel les emprunts ont été octroyés.

4P
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 Euros
Siège social : 6, Rue du Rempart Villeneuve
31000 TOULOUSE

RCS TOULOUSE : 829 761 287

EXTRAIT DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE

Aux termes d'une délibération en date du 25 juin 2024, l'associée Unique a, dans sa deuxième décision, décidé d'affecter le résultat comptable au 31 décembre 2023. Cette résolution est libellée de la manière suivante :

DEUXIEME DECISION

L'associée unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 43 202 Euros de la manière suivante :

Origine du résultat à affecter :

1) Résultat de l'exercice	43 202 €
Total	43 202 €

Affectation :

1) Report à nouveau	43 202 €
Total	43 202 €

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

La Gérance



